Comment la liberté d'expression se développe-t-elle au XIX^{e} siècle ?

1. Le tournant de la Révolution

Sous l'Ancien Régime, la liberté d'expression n'existe pas. Le roi détient tous les pouvoirs et fait taire toute contestation. La censure (contrôle des écrits exercé par le gouvernement en vue de les autoriser ou les interdire) royale surveille la diffusion des idées nouvelles : l'impression de tous les livres et des journaux est soumise à une autorisation préalable. Sur simple décision du roi, ceux qui critiquent le pouvoir peuvent être condamnés.
En 1789, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* autorise pour la première fois les Français à parler, à s'exprimer et à partager leurs opinions. Le nombre de publications explose au cours de la période révolutionnaire.

Qu'est-ce que la censure ?

.....

.....

.....

Relie chaque groupe de mot à sa définition

Liberté d'expression o	o toute personne est libre de penser comme elle l'entend.
Liberté de la presse o	o droit reconnu à l'individu de faire connaître le produit de sa propre activité intellectuelle à son entourage
Liberté d'opinion o	o droit de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

1 **La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789**

« *Art. 10.* Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.

Qu'est-ce qui est désormais autorisé d'après ces articles ?

.....

.....

.....

La liberté d'expression est-elle sans limites ?

.....

.....

.....

.....

2. Le retour de la censure

Bien que la liberté d'expression soit désormais inscrite dans la loi, la censure réapparaît pendant la Terreur (période de la Révolution française, qui a eu lieu entre 1793 et 1794). Ainsi, Robespierre fait interdire de nombreux écrits.
En 1810, Napoléon Ier publie un décret qui rétablit officiellement la censure : à la fin de l'Empire, il n'existe plus que deux journaux autorisés à Paris.
En 1830, Charles X confirme les restrictions des libertés de la presse.
Si la liberté d'expression connaît quelques avancées pendant la IIe République, elle est de nouveau menacée sous le Second Empire.

La fermeture des journaux
Caricature, 1834.

Que représente la jeune femme ? Que signifie la main sur sa bouche ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. L'affirmation du droit à la liberté d'expression.

La IIIe République qui naît en 1870 affirme la liberté d'expression. Elle facilite le droit de réunion publique en supprimant l'obligation de demander une autorisation préalable (loi du 30 juin 1881). Par la loi du 29 juillet 181, elle abolit la censure et garantie la liberté de la presse. Elle déclare ainsi que « l'imprimerie et la librairie » sont libres et que « tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable ».

Détail d'une image d'Épinal
Estampe, 1881.

Que permet la liberté de la presse d'après l'auteur ?

.....

.....

Qu'est-ce qu'une image d'Epinal ?

.....

.....

.....
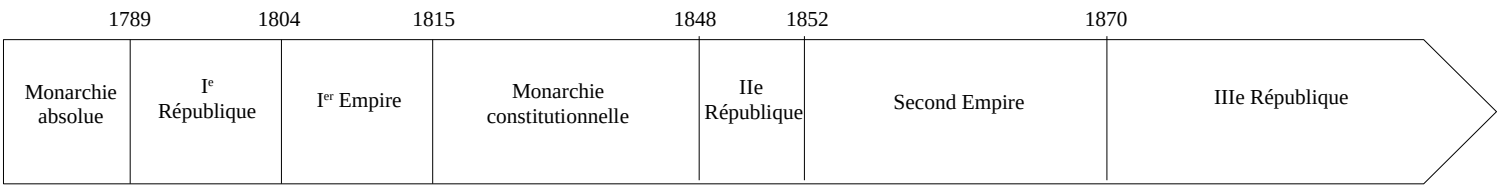
Colorie les périodes de la frise ci-dessous en vert lorsque la presse est libre, en rouge lorsqu'elle est censurée.